

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 juin 2018
Délibération n° : 2018_35
Date de convocation : 22 juin 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180628-2018D35Sentiers-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018



Objet : Approbation de la Convention de prestation de services à bénéfices réciproques entre le Parc naturel régional du Queyras et la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras pour la gestion et l'entretien des sites et itinéraires de sports de nature

Par la suite d'une convocation en date du 22 juin 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc du Queyras, à Arvieux, le 28 juin 2018 à 10 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Marylène DEBRUNE

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale (1 voix)
- **Eygliers** - Anne CHOUVET, Maire, excusée
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Séverine BUES (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011-178-2 du 27 juin 2011 ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et suivants

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 juin 2018
Délibération n° : 2018_35
Date de convocation : 22 juin 2018

Objet : Approbation de la Convention de prestation de services à bénéfiques réciproques entre le Parc naturel régional du Queyras et la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras pour la gestion et l'entretien des sites et itinéraires de sports de nature

- L'arrêté préfectoral n°05-2016-10-24, en date du 24 octobre 2016, portant fusion des communautés de communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras au 1er janvier 2017 ;
- La délibération du 14 juin 2018 du Conseil Communautaire du Guillestrois-Queyras ;
- Le projet de convention en annexe

Considérant :

- Le bilan positif de ce fonctionnement en 2017 ;

- Que la gestion, l'entretien et le balisage du réseau des sentiers communautaires pédestres et VTT nécessitent la mise en œuvre de moyens humains, matériels et financiers ;

- La nécessité de structurer le service « Sentiers » afin de poursuivre un entretien optimal des sentiers sur l'ensemble du Guillestrois-Queyras ;

Le Comité syndical, réuni le 28 juin 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0 Pour : 16
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	2	

Décide :

D'approuver et de signer la convention de prestations de services entre le Parc du Queyras et la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras pour l'année 2018 ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

